REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU CALVADOS

NOMBRE DE MEMBRES :
Afférents au Conseil Municipal : 11
En exercice : 10

Qui ont pris part à la délibération :
8
Date de la convocation
06-02-2023
Date d'affichage
06-02-2023

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU

CONSEIL MUNICIPAL DE
BEUVRON EN AUGE

Séance du 13-02-2023

L'an deux mil vingt-trois, le treize février, le Conseil Municipal de Beuvron en Auge, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Jérôme BANSARD, Maire.

Présents : M. Jérôme BANSARD, Maire ;
Mme Béatrice GRANGE-LECOMTE, 1ère Adjointe ; M. Jean-François MOREL, 2ème Adjoint ;
M. Alain GAYET ; Mme Elisabeth SAUTY de CHALON ; M. Marc CHAZELLE ; M. Jean-Jacques CAMPION

Absents excusés : M. Samuel HAREL (donne pouvoir à M. Jérôme BANSARD)

Absents : Mme Mélanie HERVE; M. Eric WETTERWALD-VERMUGHEN

Secrétaire de séance : M. Jean-François MOREL

5. Adhésion au SDEC de la Commune de Mondeville

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 5.1 des statuts du SDEC ÉNERGIE, issus de l'adhésion de la Communauté Urbaine de Caen la mer, acté par arrêté inter préfectoral du 27 décembre 2016 ;

Vu la délibération de la Commune de Mondeville en date du 16 novembre 2022, relative à son souhait d'adhérer au SDEC ÉNERGIE pour le transfert de sa compétence "Eclairage Public" ;

Vu la délibération du Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE en date du 15 décembre 2022, acceptant cette demande d'adhésion et de transfert de compétence ;

Considérant que, par délibération en date du 16 novembre 2022, la Commune de Mondeville a émis le souhait d'être adhérente au SDEC ÉNERGIE afin de pouvoir lui transférer sa compétence « Eclairage Public », avec la prestation optionnelle du 100% lumière (renouvellement immédiat des appareils hors service)

Considérant que lors de son assemblée du 15 décembre 2022, le Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE a approuvé l'adhésion de la Commune de Mondeville, à compter du 1er août 2023, après publication de l'arrêté préfectoral prononçant cette adhésion ; ;

Conformément aux dispositions visées à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Présidente du SDEC ÉNERGIE a notifié, par courrier en date du 21 décembre 2022, la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette demande d'adhésion ;

Sur la proposition de M. Jérôme Bansard, Maire de Beuvron-en-Auge, et sur sa présentation

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

Approuve l'adhésion de la Commune de Mondeville au SDEC ÉNERGIE

Le Maire
Jérôme Bansard

Le Secrétaire de séance
Jean-François Morel

Transmis en Sous-Préfecture
et exécutoire le ……. 2023